

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS



## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### FCPR EnerGreen (le « Fonds »)

Initiateur : Smalt Capital (la « Société de Gestion »)

Code ISIN part A : FR001400HHC5

Adresse : 10, boulevard Ralli - CS 40025 - 13272 Marseille Cedex 8 <https://www.smaltcapital.com>

Appelez le 04 91 29 41 50 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce Fonds est autorisé en France. Smalt Capital est agréée en France sous le n° GP 00-046 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du document : 27/06/2023

**Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre**

## En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement à risque (FCPR)

Durée : Le Fonds a une durée de vie de 6 ans, prorogable 2 fois un an, soit 8 ans au maximum selon la décision de la Société de Gestion

Objectifs : Le Fonds a pour objectif l'investissement durable.

Le Fonds contribuera à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le changement climatique en investissant et/ou en finançant, directement ou indirectement (via des holdings notamment), des entreprises françaises ou de l'Union européenne qui opèrent ou concourent à des projets d'infrastructures de production d'énergies d'origine renouvelable (solaire, éolien, hydroélectricité, méthanisation). Soixante-quinze pour cent (75%) minimum de l'actif du Fonds sera investi dans des émetteurs dont la « part verte » du chiffre d'affaires, résultant d'« éco-activités » en lien avec ces projets d'infrastructures, est supérieure à cinquante pour cent (50%).

Le Fonds investira en obligations simples et pour trente pour cent (30%) de son actif a minima en titres de capital (actions), titres donnant accès au capital (obligations convertibles) d'entreprises non cotées qui répondent à la définition de « PME » au moment du premier investissement ou dans la limite de quinze (15%) en avances en compte courant dans ces entreprises sous réserve que le Fonds détienne au moins 5 % du capital. Les sommes non investies dans les entreprises pourront être placées en supports de trésorerie, tels que dépôt à terme, bon de caisse ou d'épargne, titres de créance négociables ou des parts d'OPC monétaire ou obligataire.

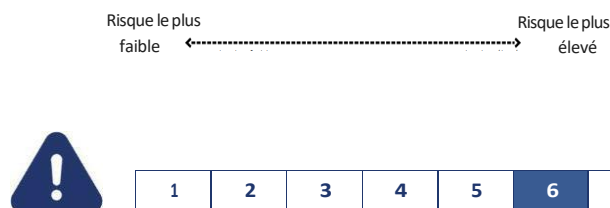
Le Fonds respectera le quota juridique institué par l'article L.214-28 du Code monétaire et financier ainsi que le quota fiscal défini à l'article 163 quinquies B du Code Général des Impôts.

Le rendement du Fonds correspondra à la valorisation de ses actifs, aux éventuelles plus-values dégagées à l'occasion de leur cession et / ou remboursement ainsi qu'aux sommes perçues par le fonds au titre de leur détention (y compris dividendes d'actions, taux d'intérêt d'obligations).

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds est destiné aux investisseurs personnes physiques et morales qui souhaitent s'exposer aux marchés des obligations et des actions françaises et européennes de petites et moyennes entreprises sur une durée de 8 ans maximum. Les investisseurs doivent être prêts à accepter un risque de perte totale ou partielle de leur investissement. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que (i) l'évaluation des critères ESG sera réalisée sur la base d'un questionnaire ESG conçu par la Société de Gestion, et (ii) cette analyse dépendra de la qualité des informations remontées par les Entreprises et/ou les Développeurs, et les prestataires, le cas échéant.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque (ISR) part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 années. Vous ne pourrez pas sortir du Fonds avant échéance, sauf en cas de rachat dérogatoire (voir section « période de détention minimale ») ou de transfert de vos parts à un acquéreur trouvé par vos soins, le cas échéant. Dans ces hypothèses, vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance. Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du fonds, la société de gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au règlement.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque du Fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou de l'incapacité de l'émetteur d'une obligation de payer le Fonds. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, ce qui traduit un risque élevé. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que la capacité du Fonds à vous payer en soit affectée.

#### Risques importants pour le Fonds non suffisamment pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : Les entreprises émettrices pourraient ne pas être en mesure de rembourser ces obligations, ce qui induirait une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de faible liquidité** : le Fonds étant principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, le rachat des parts du Fonds n'est pas autorisé pendant la durée de vie, sauf cas exceptionnels (décès ou invalidité).

Les autres facteurs de risque sont détaillés à l'article 3.1.2.12 du Règlement du Fonds.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

#### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Période de détention recommandée correspond à la durée de vie du Fonds (hors prorogation)	6 ans	
Exemple d'investissement	10 000 €	
Scénarios	Si vous sortez après 6 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 066,53 €
	Rendement annuel moyen	- 1,62 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 898,85 €
	Rendement annuel moyen	2,94 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 017,41 €
	Rendement annuel moyen	5,79 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la durée de vie du Fonds en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent les performances que votre investissement pourrait présenter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de hypothèses retenues par la Société de Gestion au regard des informations dont elle dispose à la date du document. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché de l'énergie, des taux d'intérêts et de l'évolution de l'économie sur des cycles longs, ainsi que du prix de cession et/ou de la valeur de remboursement des actifs détenus dans le portefeuille du Fonds et de la durée de détention de votre investissement.

#### Que se passe-t-il si Smalt Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

#### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

#### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

#### Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %);
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis (incluant les droits d'entrée).

Investissements de 10 000€	Si vous sortez après 6 ans
Coûts totaux	2 036 €
Incidence des coûts annuels (*)	- 2,90 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,84 % avant déduction des coûts et de 2,94 % après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessus indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée, en retenant l'hypothèse que 10 000 euros ont été investis ;
- la signification des différentes catégories des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 6 ans
Coût d'entrée	Droits d'entrée prélevés à la souscription et reversés aux distributeurs, maximum 4 % (non assujettis à la TVA). Il se pourrait que vous payiez moins. Aucune commission n'est due sur les parts souscrites par compensation avec la Prime de Premier Souscripteur.	Jusqu'à 400 euros
Coût de sortie	Aucun droit de sortie ne sera appliqué	0 euros
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement incluent l'ensemble des frais annuels au titre (i) de la commission de gestion, (ii) des frais de commercialisation et de distribution, (iii) de la rémunération des prestataires de services du Fonds (dépositaire, commissaire aux comptes) (v) des autres frais incluant les frais de gestion indirects. Maximum 11,90 % de votre valeur de l'investissement (hors droits d'entrée) apprécié sur une durée de 6 années.	Jusqu'à 1 190 euros
Coût de transaction	Les frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des sociétés du portefeuille du Fonds. 0,60% de la valeur de votre investissement (hors droits d'entrée) sur une durée de 6 ans. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous investissons et cédon les titres sous-jacents du produit. Le montant réel varie en fonction du nombre d'opérations d'investissement et de cessions effectuées.	Jusqu'à 60 euros
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	L'incidence des parts de carried interest. Un paiement maximum de 10 % des produits et plus-values nets réalisés par le Fonds est susceptible d'intervenir en faveur des parts de carried interest.	386 euros

### Combien de temps dois-je conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

#### Période de détention minimale requise : 6 ans

Le Fonds a une durée de vie initiale de 6 ans à compter de sa date de constitution, qui peut être prorogée pour 2 périodes successives d'un an chacune sur décision de la Société de Gestion.

Le rachat des parts n'est pas possible pendant la durée de vie du Fonds, sauf dans les cas dérogatoires expressément prévus par le Règlement (décès ou invalidité intervenus postérieurement à la souscription).

Les demandes de rachat pour les cas dérogatoires doivent être transmises à la Société de Gestion au plus tard au 31 décembre de l'année qui suit le fait générateur.

La Société ne prélève ni de frais ni de commission sur les opérations de rachat.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Lorsque vous avez souscrit en prenant attache avec un conseiller financier qui fournit des conseils au sujet de ce produit ou qui le vend, veuillez-vous référer audit conseiller pour toute réclamation que vous souhaitez porter à son encontre.

Pour toute réclamation concernant la Société de Gestion ou le Fonds, vous pouvez vous adresser à Smalt Capital :

#### Par voie postale :

Smalt Capital  
A l'attention de la Direction du Développement  
10 Boulevard Ralli  
13008 MARSEILLE  
CS 40025 13272  
Marseille Cedex 08

Par courriel : [service-client@smaltcapital.com](mailto:service-client@smaltcapital.com)

Smalt Capital s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai de dix jours ouvrables et à répondre à la réclamation dans un délai maximum de deux mois à compter de la date d'envoi de celle-ci par le client, sauf circonstances particulières dûment justifiées (auquel cas le client en sera avisé).

### Autres informations pertinentes

Les rapports annuels et semestriels ainsi que le règlement du Fonds, la dernière valeur liquidative et l'information sur les performances passées du Fonds sont transmis gratuitement par courrier ou par email à la demande expresse des Investisseurs, et mis à leur disposition au siège de la Société de Gestion.

Il est classé « article 9 » au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).